Beaucoup m'interrogent sur le pouvoir de décision du Maire et sur les modalités d'attributions des logements appartenant au patrimoine de la ville .

En temps qu'élu il est de mon devoir de vous apporter des éléments sur vos interrogations légitimes.

Lors du Conseil Municipal du 27 mai, le Maire demandait aux élu.e.s de voter la délibération qui lui permettait, avec sa majorité, de prendre des décisions importantes ne nécessitant ni explication publique devant les conseillers municipaux, ni débat, ni vote.

Pensant que les élu.e.s de la majorité n'avaient pas suffisamment lu cette délibération ou qu'ils ne mesuraient pas son importance et ses conséquences pour l'avenir, nous les avons alertés avant le vote.

Comme il fallait s'y attendre, ils ont voté sans sourciller cette délibération. Or, cette délibération permet à B.Beschizza et sa majorité de gérer la ville le plus souvent par décision pour de très nombreux domaines comme les attributions de logements de la ville, prêts, emprunts, achats, prestations et même modification ou fermeture de services ...

Il en a la possibilité réglementaire offerte par le Code général des collectivités territoriales et cette possibilité a été réaffirmée par le vote du 27 mai. Les différentes décisions sont prises 'entre soi", à trois voire quatre personnes. Nous élu.e.s de l'opposition, en sommes informé.e.s comme la loi l'exige, dans le document du conseil municipal mais bien après que la décision soit prise. Nous ne pouvons que demander des explications, voire un débat, pour les décisions qui nous semblent problématiques, lors des conseils municipaux, mais il ne faut pas se leurrer, ca ne change rien.

La démocratie est mise à mal puisque le maire gère de plus en plus la ville via les décisions et que les conseils municipaux sont de moins en moins fréquents. Concernant la mise à disposition des logements de la ville, il s' agit essentiellement des anciens logements de fonctions des enseignant.e.s ainsi que des pavillons appartenant au patrimoine de la ville.

La ville n'est pas un bailleur et n'a pas vocation à l'être. Pour plus de transparence, nous avons demandé en début de mandature, la mise en place de critères objectifs permettant l'attribution de ces logements.

À notre grand regret ce fût refusé. C'est un fait, la majorité refuse toujours de créer des outils pour plus de transparence, d'équité et de lutte contre la corruption alors qu'elle aurait tout à gagner à garantir cette transparence, cela éviterait bien des soupçons de favoritisme, de clientélisme ou encore d'arrangements entre ami.e.s. En effet aujourd'hui, des proches de la majorité municipale ayant fait ouvertement la campagne municipale (agents municipaux, responsables associatifs...) bénéficient de logements appartenant à la ville, appartements ou pavillons, parfois pour des loyers sous-estimés. On nous rétorque que des travaux sont nécessaires. Il est vrai que nous ne savons pas comment sont calculés les montants des loyers, ni comment sont évalués les montants des travaux.

Rappelons qu'à Aulnay, il y a plus de 9000 demandeurs de logements dont beaucoup attendent depuis plusieurs années.

Il est temps, plus que temps, que des garde-fous soient mis en place.

Aulnay n'est la propriété de personne, il ne peut y avoir de clans, de favoritisme ou de "récompense pour bons et loyaux services".

Pour cette année 2021 et pour redorer l'image de notre ville, l'exemplarité, l'honnêteté, la transparence et l'équité doivent être les valeurs portées par chaque élu.e. Il est temps de passer aux actes et d'arrêter les sourires de façade et les discours hypocrites.